

Conseil communal de Lausanne

Initiative : Question écrite
Titre : Financement de la dépollution et des éventuelles indemnités
Initiant-e(-s) : Fabrice MOSCHENI

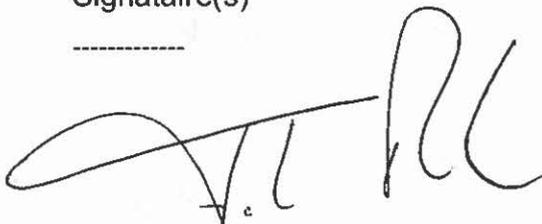
Lors du débat sur le budget 2024 du Canton de Vaud, le Conseil d'Etat a explicitement exclu que le Canton financerait tout ou partie de la dépollution et éventuelles demandes d'indemnité des lésés dues à la pollution à la dioxine.

Conclusions :

Est-ce que la Municipalité de la Ville de Lausanne confirme la position du Conseil d'Etat et si oui, comment la Ville de Lausanne prévoit-elle de financer la dépollution ainsi que les éventuelles demandes d'indemnités des lésés de cette pollution à la dioxine ?

Lausanne, le 12 décembre 2023

Signataire(s)

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Fabrice Moscheni', written over a dashed line. The signature is stylized and cursive.